

-----  
**MAIRIE**  
**DE**  
**LEVAINVILLE**  
**28700**  
-----

Tél : 02 37 31 42 93

Fax : 02 37 31 17 79

e-mail : mairielevainville@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LEVAINVILLE**

**Date de convocation**

09/12/2022

L'an deux mil vingt-deux

Le vendredi 9 décembre 2022( à 20 heures ),

Le Conseil Municipal de la Commune de LEVAINVILLE,

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie sous la présidence de M. DARRIVERE Michel, Maire.

**Date d'affichage**

03/12/2022

**Présents** : M. DARRIVERE Michel, Mme TROUFLEAU Martine, Mme PLANELLE Jacqueline, M. BIALIK Dominique, DEREU Bernard, Mme GELEZ Sandrine, M. MOTTIN Gérard.

**Nombre de Conseillers**

**Absents excusés** : AUDOIN Rémy, DAUBRAS Sandrine

En exercice 11

**Absents** : M. BARD Antony, Mme FOUSSAT Marie

Présents 07

Votes 07

**Secrétaire de séance** : Mme TROUFLEAU Martine

**OBJET** :

Budget principal : annulation de titres sur exercice antérieur

Deux titres de recettes avaient été émis par, en 2001 pour le débiteur Philippe TELLIER pour un montant de 125,39€, et en 2019 pour le débiteur Conseil Général de l'Eure pour un montant de 0,41 €.

La DGFIP nous expose qu'elle ne peut pas recouvrer ces titres et demande en conséquence l'admission en non-valeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : APPROUVE l'annulation des titres de recettes, telle que présentée ci-dessus pour un montant total de 125,80 €. DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2022

Pour : 07

Abstention : 0

Contre : 0

Certifié exécutoire

Pour extrait certifié conforme

Reçu en Préfecture le :

LE MAIRE

Michel DARRIVERE



-----  
**MAIRIE**  
**DE**  
**LEVAINVILLE**  
**28700**  
-----

Tél : 02 37 31 42 93

Fax : 02 37 31 17 79

e-mail : mairielevainville@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LEVAINVILLE**

**Date de convocation**

09/12/2022

L'an deux mil vingt-deux

Le vendredi 9 décembre 2022( à 20 heures ),

Le Conseil Municipal de la Commune de LEVAINVILLE,

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie sous la présidence de M. DARRIVERE Michel, Maire.

**Date d'affichage**

03/12/2022

**Présents** : M. DARRIVERE Michel, Mme TROUFLEAU Martine, Mme PLANELLE Jacqueline, M. BIALIK Dominique, DEREU Bernard, Mme GELEZ Sandrine, M. MOTTIN Gérard.

**Nombre de Conseillers**

**Absents excusés** : AUDOIN Rémy, DAUBRAS Sandrine

En exercice 11

**Absents** : M. BARD Antony, Mme FOUSSAT Marie

Présents 07

Votes 07

**Secrétaire de séance** : Mme TROUFLEAU Martine

**OBJET** :

**Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes**

Mr le Maire expose que dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement eaux usées avec volet patrimonial et plan de zonage intégrant le pluvial, il serait plus économe de se regrouper avec les 21 autres Communes du périmètre de la CCPEIF concerné et de bénéficier des moyens de la CCPEIF pour répondre aux obligations réglementaires en matière de zonage d'assainissement et d'eaux pluviales.

Mr le Maire rappelle que la Commune de Levainville est de plus en plus touchée par des phénomènes climatiques exceptionnels et que le réseau d'eaux pluviales relève de sa compétence.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal souhaite s'engager à adhérer à ce groupement de commande et s'engage à régler sa quote part déduction faite des subventions.

Autorise le maire à notifier aux autorités compétentes cette décision et signer tous les documents nécessaires pour la formaliser.

*Pour : 07*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

**Pour extrait certifié conforme**

**LE MAIRE**

**Michel DARRIVERE**



-----  
**MAIRIE**  
**DE**  
**LEVAINVILLE**  
**28700**  
-----

Tél : 02 37 31 42 93

Fax : 02 37 31 17 79

e-mail : mairielevainville@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LEVAINVILLE**

**Date de convocation**  
09/12/2022

L'an deux mil vingt-deux  
Le vendredi 9 décembre 2022( à 20 heures ),  
Le Conseil Municipal de la Commune de LEVAINVILLE,  
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie sous la présidence de M. DARRIVERE Michel, Maire.

**Date d'affichage**  
03/12/2022

**Présents** : M. DARRIVERE Michel, Mme TROUFLEAU Martine, Mme  
PLANELLE Jacqueline, M. BIALIK Dominique, DEREU Bernard, Mme  
GELEZ Sandrine, M. MOTTIN Gérard.

**Nombre de Conseillers**

**Absents excusés** : AUDOIN Rémy, DAUBRAS Sandrine

En exercice 11  
Présents 07  
Votes 07

**Absents** : M. BARD Antony, Mme FOUSSAT Marie

**Secrétaire de séance** : Mme TROUFLEAU Martine

**OBJET :**

**Règlement de la sortie de la Commune de Levainville du SIPSTA.**

M le Maire expose que le SIPSTA résulte de la fusion de deux syndicats intercommunaux : l'un qui avait vocation de gérer l'appartement et les locaux de la Trésorerie à AUNEAU, Syndicat auquel appartenait la Commune de LEVAINVILLE, l'autre qui gérait la Gendarmerie et les maisons d'habitation des gendarmes à AUNEAU.

Pour ce dernier la Commune n'a jamais adhéré.

Les locaux et l'appartement de la Trésorerie d'AUNEAU ayant été vendus en 2019 l'appartenance de la Commune de LEVAINVILLE au nouveau Syndicat SIPSTA n'a donc plus aucun objet.

Une première proposition a été faite à la Commune de LEVAINVILLE pour solder financièrement son départ. Cette proposition a été refusée. Suite à une réunion du 4 juillet 2022 à la Préfecture d'Eure-et-Loir les parties se sont entendues sur une nouvelle proposition financière. Le 8 novembre 2022, le Comité Syndical du SIPSTA s'est réuni et propose pour Levainville une indemnité de 654,19 €.

Après délibération le Conseil municipal accepte cette nouvelle proposition.

Autorise le Maire à notifier aux autorités compétentes cette décision et signer tous les documents nécessaires pour la formaliser.

*Pour : 07*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :



**Pour extrait certifié conforme**  
**LE MAIRE**

**Michel DARRIVERE.**

-----  
**MAIRIE**  
**DE**  
**LEVAINVILLE**  
**28700**  
-----

Tél : 02 37 31 42 93

Fax : 02 37 31 17 79

e-mail : mairielevainville@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LEVAINVILLE**

**Date de convocation**

09/12/2022

L'an deux mil vingt-deux

Le vendredi 9 décembre 2022( à 20 heures ),

Le Conseil Municipal de la Commune de LEVAINVILLE,

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie sous la présidence de M. DARRIVERE Michel, Maire.

**Date d'affichage**

03/12/2022

**Présents** : M. DARRIVERE Michel, Mme TROUFLEAU Martine, Mme PLANELLE Jacqueline, M. BIALIK Dominique, DEREU Bernard, Mme GELEZ Sandrine, M. MOTTIN Gérard.

**Nombre de Conseillers**

**Absents excusés** : AUDOIN Rémy, DAUBRAS Sandrine

En exercice 11

**Absents** : M. BARD Antony, Mme FOUSSAT Marie

Présents 07

Votes 07

**Secrétaire de séance** : Mme TROUFLEAU Martine

**OBJET** :

Autorisation de travaux.

M le maire expose que depuis plusieurs mois nous constatons des disfonctionnement de l'éclairage public dans certaines rues de la Commune.

Malgré nos différentes relances auprès d'Energie Eure et Loir en charge la gestion de notre éclairage public, le dossier n'a pas avancé.

Nous avons donc déclenché un incident et Energie Eure Et Loir nous propose dans son diagnostic de rénover 4/6 horloges. Le coût est de 2100 € brut, Energie Eure et Loir prend en charge 630 € soit une dépense pour la Commune de 1470 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : APPROUVE l'engagement de travaux tel que présenté ci-dessus pour un montant total de 1470 €. DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2022

Pour : 07

Abstention : 0

Contre : 0

Certifié exécutoire

Pour extrait certifié conforme

Reçu en Préfecture le :

LE MAIRE



Michel DARRIVERE



MAIRIE  
DE  
**LEVAINVILLE**  
28700

Tél : 02 37 31 42 93

Fax : 02 37 31 17 79

e-mail : mairielevainville@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LEVAINVILLE**

**Date de convocation**

09/12/2022

L'an deux mil vingt-deux

Le vendredi 9 décembre 2022( à 20 heures ),

Le Conseil Municipal de la Commune de LEVAINVILLE,

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie sous la présidence de M. DARRIVERE Michel, Maire.

**Date d'affichage**

03/12/2022

**Présents :** M. DARRIVERE Michel, Mme TROUFLEAU Martine, Mme PLANELLE Jacqueline, M. BIALIK Dominique, DEREU Bernard, Mme GELEZ Sandrine, M. MOTTIN Gérard.

**Nombre de Conseillers**

**Absents excusés :** AUDOIN Rémy, DAUBRAS Sandrine

En exercice 11

**Absents :** M. BARD Antony, Mme FOUSSAT Marie

Présents 07

Votes 07

**Secrétaire de séance :** Mme TROUFLEAU Martine

**OBJET : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, à engager, liquider et mandater des dépenses en section de fonctionnement et d'investissement selon l'article L1612-1 du CGCT dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année 2022.

Pour : 07      Abstention : 0      Contre : 0

Certifié exécutoire

Pour extrait certifié conforme

Reçu en Préfecture le :

LE MAIRE



Michel DARRIVERE

MAIRIE  
DE  
**LEVAINVILLE**  
28700

Tél : 02 37 31 42 93

Fax : 02 37 31 17 79

e-mail : mairielevainville@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LEVAINVILLE**

**Date de convocation**

09/12/2022

L'an deux mil vingt-deux

Le vendredi 9 décembre 2022( à 20 heures ),

Le Conseil Municipal de la Commune de LEVAINVILLE,

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie sous la présidence de M. DARRIVERE Michel, Maire.

**Date d'affichage**

03/12/2022

**Présents** : M. DARRIVERE Michel, Mme TROUFLEAU Martine, Mme PLANELLE Jacqueline, M. BIALIK Dominique, DEREU Bernard, Mme GELEZ Sandrine, M. MOTTIN Gérard.

**Nombre de Conseillers**

**Absents excusés** : AUDOIN Rémy, DAUBRAS Sandrine

En exercice

11

**Absents** : M. BARD Antony, Mme FOUSSAT Marie

Présents

07

Votes

07

**Secrétaire de séance** : Mme TROUFLEAU Martine

**OBJET : VOTE DES TAXES LOCALES 2023**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de garder la même imposition que l'année 2022, soit :

- Foncier bâti : 38,85 %

- Foncier non bâti : 25,28 %

*Cette délibération annule et remplace la précédente suite à une erreur matérielle.*

Pour : 07

Abstention : 0

Contre : 0

Certifié exécutoire

**Pour extrait certifié conforme**

Reçu en Préfecture le :

**LE MAIRE**

**Michel DARRIVERE**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **CONSEIL MUNICIPAL DE LEVAINVILLE**

**Date de convocation**  
09/12/2022

L'an deux mil vingt-deux  
Le vendredi 9 décembre 2022( à 20 heures ),  
Le Conseil Municipal de la Commune de LEVAINVILLE,  
légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie sous la présidence de M. DARRIVERE Michel, Maire.

**Date d'affichage**  
03/12/2022

**Présents** : M. DARRIVERE Michel, Mme TROUFLEAU Martine, Mme  
PLANELLE Jacqueline, M. BIALIK Dominique, DEREU Bernard, Mme  
GELEZ Sandrine, M. MOTTIN Gérard.

**Nombre de Conseillers**

**Absents excusés** : AUDOIN Rémy, DAUBRAS Sandrine

En exercice 11

**Absents** : M. BARD Antony, Mme FOUSSAT Marie

Présents 07

Votes 07

**Secrétaire de séance** : Mme TROUFLEAU Martine

#### **Objet : adhésion à la mission « délégué à la protection des données (DPD) mutualisé »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet d'adhésion à la mission de DPD mutualisé proposé par ELI.

Eure-et-Loir ingénierie (ELI), créée sous forme d'un Etablissement public administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Le règlement européen (2016/679/UE) du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 (dit « RGPD ») impose à tout responsable de traitement de désigner un Délégué à la Protection des Données et prévoit également la possibilité de désigner un DPD unique pour plusieurs organismes.

Dans ce cadre, ELI propose aux collectivités une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour les accompagner dans leur mise en conformité au RGPD.

A ce titre, ELI propose une mission qui recouvre notamment :

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD),
- La réalisation d'un inventaire des traitements de données de la collectivité,
- La réalisation d'une étude d'impact sur la vie privée, le cas échéant,
- La proposition d'un plan d'action avec des préconisations pour se conformer au RGPD,
- La rédaction du registre des activités de traitement,
- La sensibilisation/formation des élus et des agents,
- L'accompagnement dans le traitement des demandes des administrés en la matière

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées par convention.

Il est à noter que l'adhésion sera effective dès validation de l'adhésion de la collectivité auprès du Conseil d'administration.

La collectivité souhaite pouvoir bénéficier et adhérer à la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie. Il est précisé que le coût de cette mission sera établi forfaitairement selon la strate

démographique de la collectivité et que ce coût est susceptible d'être modifié annuellement par le Conseil d'administration.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle mission DECIDE :

- D'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de la mission DPD mutualisé,
- De désigner ELI, en tant que personne morale, comme Délégué à la Protection des Données de la collectivité et lui mettre les moyens à disposition pour l'exercice de sa mission
- D'autoriser le Maire à signer la convention d'accompagnement avec ELI et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière
- De s'engager à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une cotisation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration,

*Pour : 07*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :

**Pour extrait certifié conforme  
LE MAIRE**

**Michel DARRIVERE.**

